



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Sahara occidental

Question écrite n° 7339

Texte de la question

M Andre Lajoinie attire l'attention de M le ministre d'Etat, ministre des affaires etrangeres, sur la situation au Sahara occidental. Le plan de paix de l'ONU accepte par le Front Polisario et Rabat en aout 1988 a ouvert la voie a un reglement pacifique du conflit qui secoue depuis pres de quatorze annees cette region de l'Afrique et a l'application du droit du peuple sahraoui a disposer librement de son territoire toujours occupe par les troupes du roi Hassan II. Mais le refus persistant de ce dernier d'engager avec la Republique arabe sahraouie democratique les negociations directes pronees par l'ONU, de garantir - par le retrait de son armee, de son administration des zones occupees - la liberte d'expression du peuple sahraoui dans la perspective du referendum d'autodetermination, enfin les atteintes aux droits de l'homme dont continuent d'etre victimes les prisonniers sahraouis font obstacle a l'aboutissement du processus de paix amorce. La France, qui n'a pas joue, jusqu'a present, un role positif dans la recherche d'une solution a ce conflit, se doit aujourd'hui d'y contribuer. Elle le peut en usant de son influence internationale pour amener le souverain du Maroc a respecter les recommandations de l'ONU, a appliquer concretement le plan propose par son secretaire general, a mettre fin aux mauvais traitements infliges aux prisonniers sahraouis. Il lui demande s'il entend agir en ce sens.

Texte de la réponse

Reponse. - L'honorable parlementaire a bien voulu interroger M le ministre d'Etat, ministre des affaires etrangeres, au sujet de la politique francaise a l'egard du conflit du Sahara occidental. La France a constamment soutenu le principe d'un reglement politique du probleme par la libre consultation des populations concernees. Ce principe est au demeurant accepte par toutes les parties. Aussi apporte-t-elle pleinement son soutien aux efforts du secretaire general de l'ONU en vue d'organiser un referendum d'autodetermination. C'est sous sa presidence que le Conseil de securite a, le 20 septembre dernier, autorise, par sa resolution no 621, M Perez de Cuellar a nommer un representant special en application de son plan de paix. La France accueille favorablement la normalisation des relations algero-marocaines ainsi que le processus en cours de constitution d'un Maghreb plus solidaire. Elle a constate avec satisfaction les progres accomplis sur la voie d'une solution pacifique, grace a l'action du secretaire general de l'ONU Elle se rejouit de tout progres accompli sur la voie du dialogue entre les parties concernees.

Données clés

Auteur : [M. Lajoinie Andr•](#)

Circonscription : - Communiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 7339

Rubrique : Politique exterieure

Ministère interrogé : affaires étrangères

Ministère attributaire : affaires étrangères

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 26 décembre 1988, page 3787